



Six astuces pour effacer sa présence sur Internet

Jean Marie Herbaux

Table des matières

I.	Supprimer vos données auprès des data broker	2
1)	Vous n'avez jamais entendu parler des data broker (courtiers en données, en français),	2
2)	Vous ne savez pas comment vous y prendre ?	2
II.	Moteur de recherche : faites-vous "déréférencer"	2
1)	le RGPD	2
2)	Google et Bing	2
3)	Les plateformes gouvernementales Thésée et Pharos	3
III.	Site internet : faites jouer votre droit d'opposition	3
1)	le cadre juridique	3
2)	Vous ne savez pas comment vous y prendre ?	3
3)	Vous ne savez pas quoi dire ?	3
IV.	Réseaux sociaux : supprimez votre historique en ligne	3
1)	Sur Facebook	3
2)	Sur Instagram	3
3)	Sur Snapchat	3
4)	Selon votre mobile	3
5)	Sur TikTok	3
6)	Attention	4
V.	Réseaux sociaux : supprimez vos comptes	4
1)	Facebook et Instagram :	4
2)	Snapchat :	4
3)	TikTok :	4

4) X (ancien Twitter) :	4
5) Attention :	4
VI. Utilisez des outils tiers	4
VII. Bonus : les bons « réflexes anonymat »	5

Vous souhaitez disparaître définitivement des moteurs de recherche et des réseaux sociaux ? Il existe des moyens de réduire drastiquement vos traces en ligne.

I. Supprimer vos données auprès des data broker

1) Vous n'avez jamais entendu parler des data broker (courtiers en données, en français),

Pourtant eux vous connaissent bien. Derrière cette appellation, se cache un ensemble de sociétés dont l'unique but est de collecter vos données personnelles (nom, âge, adresse mail ou postale, numéro de téléphone, habitudes d'achats, numéro de sécurité sociale, informations médicales...) pour les revendre à d'autres sociétés. Ces dernières pourront alors les exploiter, le plus souvent à des fins marketings : publicité ciblée, newsletter ou appels indésirables...

En France, dès 2008, *la Quadrature du Net* œuvre à la protection des droits et libertés sur Internet. La question de la vie privée face aux dangers des courtiers de données fait partie des combats de l'association. Au sein de l'Union européenne, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018, pour mieux encadrer le traitement des données personnelles des citoyens. Conformément à cette réglementation, vous pouvez demander la suppression de vos données par simple requête.

2) Vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Le service *YourDigitalRights* <https://yourdigitalrights.org/fr> a créé des formulaires pour vous aider à réclamer la suppression de vos informations personnelles auprès des 10 plus gros courtiers en données.

II. Moteur de recherche : faites-vous "déréférencer"

Vous avez supprimé vos données auprès des 10 plus gros data broker mentionnés plus haut. Il s'agit maintenant de toquer du côté des moteurs de recherche.

1) le RGPD

Depuis 2018, le droit à l'oubli numérique (ou droit à l'effacement) est garanti par le RGPD. Il vous permet de demander la suppression de certains résultats auprès de moteurs de recherche. Il s'agit du *déréférencement*. Les pages apparaîtront toujours sur le site d'origine, mais ne seront plus présentes dans les moteurs de recherche. Attention toutefois, il faudra respecter certains critères. Par exemple, si les informations vous concernant sont d'intérêt public, il sera difficile d'obtenir leur suppression.

2) Google et Bing

Si le contenu que vous souhaitez supprimer vous porte atteinte, vous pouvez directement demander à Google et Bing (les moteurs de recherches les plus utilisés au monde) son déréférencement, en remplissant leur formulaire en ligne.

Chez Google, quatre motifs existent pour justifier d'une suppression de contenus : s'il inclut de la nudité ou est à caractère sexuel ; s'il inclut vos informations personnelles ; s'il se trouve sur un site dont les pratiques de suppressions sont abusives, ou s'il montre une personne de moins de 18 ans.

3) Les plateformes gouvernementales Thésée et Pharos

Dans le même temps, et afin que les personnes vous ayant porté atteinte ne restent pas impunies, n'hésitez pas à envoyer un signalement aux plateformes gouvernementales Thésée et Pharos. Thésée et Pharos : ces plateformes qui vous aident à lutter contre la criminalité sur Internet. Arnaques, incitations à la haine, menaces... Internet peut abriter bien des dangers. Grâce à ces plateformes en ligne, plus besoin de sortir de son canapé pour lutter contre la cybercriminalité ! On vous accompagne.

III. Site internet : faites jouer votre droit d'opposition

1) le cadre juridique

En France, le cadre juridique s'emploie à protéger les données personnelles des internautes. Ainsi, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi demander la suppression d'informations publiées sur Internet, comme votre nom, adresse, photos... En justifiant votre demande par un motif "légitime". Par exemple, si cette publication nuit à votre réputation, porte atteinte à votre vie privée, ou encore vous met en danger.

2) Vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Pour cela, contactez le responsable du site sur lequel apparaissent ces informations. Vous trouverez généralement son nom dans la rubrique "mentions légales", ou dans les conditions d'utilisation du site (tout en bas de page). Certains sites proposent aussi directement un formulaire de contact.

3) Vous ne savez pas quoi dire ?

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) vous propose un modèle de courrier. Après votre envoi, le responsable du site a un mois pour répondre à votre demande. Passé ce délai, vous pourrez adresser une plainte (avec une copie de votre courrier) à la CNIL.

IV. Réseaux sociaux : supprimez votre historique en ligne

Faites le grand nettoyage de vos comptes Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok... Qu'il s'agisse d'effacer des posts, des photos, des conversations ou votre historique de recherche, ce travail d'archéologie numérique peut être aussi chronophage que salubre.


1) Sur Facebook

rendez-vous dans la rubrique "*paramètres et confidentialité*", puis "*historique d'activité*". Vous pourrez alors supprimer vos activités selon leur type, des publications jusqu'à vos identifications sur des photos.

2) Sur Instagram

pour effacer votre historique de recherche, rendez-vous dans vos *paramètres* > « *Espaces comptes* » > « *Vos informations et autorisations* » > « *Historique de recherche* » > « *Effacer toutes les recherches* ».

3) Sur Snapchat

pour effacer vos données personnelles, appuyez sur  dans "*Mon profil*" > « *Contrôles de la vie privée* » > « *Effacer les données* ». Vous n'aurez plus qu'à choisir les données que vous souhaitez effacer.

4) Selon votre mobile

vous pourrez aussi opérer comme suit : allez dans les *Réglages* via la molette > « *Contrôles de confidentialité* » > « *Effacer les données* »

5) Sur TikTok

pour supprimer votre historique de visionnage, cliquez sur l'icône "*Profil*" en bas à droite de votre écran, puis sur les *trois traits horizontaux*, en haut à droite de l'écran > "*Paramètres et*

[confidentialité](#) > « [Centre des activités](#) » > ["Historique de visionnage"](#) > Cliquez ensuite sur ce que vous souhaitez supprimer. Faites de même pour supprimer *l'historique de vos commentaires*.

6) Attention

Gardez bien en tête que même après avoir effectué ces opérations de nettoyage, certains éléments vous concernant peuvent continuer à circuler. En effet, "il suffit qu'une capture d'écran ou qu'un partage soit fait par l'un de nos abonnés pour que nos données sortent de leur cadre originel", expliquait à Tech&Co *Liliana Bakayoko*, avocate au barreau de Paris, dont l'un des domaines d'intervention est le droit du numérique.

V. Réseaux sociaux : supprimez vos comptes

Comme 52,1 millions de Français (soit 80,5 % de la population), vous êtes inscrit sur au moins un réseau social, selon le rapport annuel de *We Are Social*. Pour réduire votre présence en ligne, vous devrez sans doute passer par une étape décisive : [supprimer vos comptes](#). En effet, comme le rappelle la CNIL, "tout réseau social qui propose la création d'un compte" doit "également proposer une procédure pour le supprimer et donc supprimer les données".

Pour ce faire, commencez par lister les réseaux sociaux sur lesquels vous avez un compte, connectez-vous et supprimez-les. Ici encore, il vous faudra vous armer de patience. Voici le guide pour supprimer vos comptes :

1) Facebook et Instagram :

rendez-vous sur votre [profil](#) > ["Paramètres"](#) > ["Paramètres et confidentialité"](#) > ["Espace Comptes"](#) > ["Informations personnelles"](#) > ["Propriété et contrôle du compte"](#) > ["Désactivation ou suppression"](#) > ["Supprimer votre compte"](#) > [Rentrez votre mot de passe](#) > [Confirmez la suppression définitive de votre compte](#).

2) Snapchat :

rendez-vous sur votre [profil](#) > ["Paramètres"](#) > ["J'ai besoin d'aide"](#) > ["Action du compte"](#) > ["Supprimer ou réactiver mon compte"](#) > [Cliquez sur le lien proposé par l'application pour aller vers le portail dédié aux comptes](#) > [Entrez les identifiants du compte que vous souhaitez supprimer](#) > ["Continuer"](#) > Snapchat confirme alors la désactivation de votre compte.

3) TikTok :

appuyez sur votre [profil en bas à droite de l'écran](#) > [Appuyez sur l'icône des 3 lignes en haut à droite](#) > ["Paramètres et confidentialité"](#) > ["Compte"](#) > ["Désactiver ou supprimer le compte"](#) > ["Supprimer le compte définitivement"](#).

4) X (ancien Twitter) :

cliquez sur votre [profil](#) > ["Paramètres et Confidentialité"](#) (Android) ou ["Réglages et Support"](#) (iOS) > ["Réglages et Confidentialité"](#) > ["Votre Compte"](#) > ["Désactiver votre compte"](#) (en bas de page) > ["Désactiver"](#) en rouge en bas de page.

5) Attention :

Qu'il s'agisse de Meta (Facebook et Instagram), Snapchat, TikTok ou X, pour supprimer définitivement votre compte, ne vous reconnectez pas dans les 30 jours qui suivent la démarche.

VI. Utilisez des outils tiers

Vous l'aurez compris, supprimer votre présence en ligne prend du temps. Pour des raisons pratiques vous pourriez vous tourner vers des services tiers, gratuits ou payants, afin de supprimer vos informations personnelles en ligne. Parmi les plus connus, on peut citer :

[DeleteMe](#) : pour supprimer les données vous concernant auprès des courtiers de données.

[Jumbo](#) : pour vous alerter si vos informations personnelles se retrouvent dans une situation de violation, et pour supprimer tout contenu publié sur vos réseaux sociaux après un certain nombre de jours.

[Justdelete.me](#) : pour lister les pages menant directement au processus de suppression d'un compte.
[Have I Been Pwned?](#) : pour savoir si vos informations personnelles figurent dans une fuite de données. Le site répertorie plus de 500 cas de violations de données.

[Attention](#) : lisez attentivement leur politique de confidentialité avant toute utilisation d'un outil tiers. En effet, certains services peuvent vous proposer de rechercher et de supprimer vos données à votre place en accédant à vos mails, la vigilance est de rigueur.

VII. Bonus : les bons « réflexes anonymat »

Préférez un navigateur et un moteur de recherche soucieux de votre vie privée. Ceux-ci doivent vous garantir qu'ils ne collectent pas vos données personnelles. Vous pouvez aussi choisir des applications cryptées de bout en bout (comme *Signal* ou *Telegram*) et des messageries éphémères si nécessaire. Enfin, demandez-vous toujours ce que font vos applications préférées de vos données personnelles.

